

L'insert bois | EDF

Petit mais costaud, telle pourrait être la définition de ce système considéré comme un appareil de chauffage au bois à part entière. L'insert bois possède un bon rendement, vous offre un temps de chauffe plus long et vous apporte plus de confort. Mieux encore, il est éligible au crédit d'impôt développement durable !



Un insert bois, c'est quoi ?

Un insert bois est un bloc en fonte constitué d'une double paroi (intérieure et extérieure) qui s'installe dans une cheminée à foyer ouvert. Plat sur le dessus, l'insert bois s'encastre directement dans la cheminée sans modification du bâti (pas de travaux à réaliser).

L'insert bois est équipé d'une vitre en vitrocéramique et d'une arrivée d'air que vous pouvez régler en fonction du tirage voulu.

Comment ça marche ? Un courant d'air froid, arrivant sous l'insert bois, est chauffé à l'intérieur du bloc et distribué ensuite depuis le haut de l'insert dans une pièce. Il circule entre les deux parois de

l'appareil.

Ce **système de chauffage** au bois bénéficie de deux sources de chaleur :

- Par convection au moment de la circulation de l'air chauffé,
- par conduction au moment de la distribution de la chaleur stockée dans les parois.

Un insert bois, pourquoi ?

Les avantages de l'insert bois sont nombreux. Le premier, et c'est tout l'intérêt d'investir dans cet appareil, est qu'il possède un rendement pouvant aller jusqu'à 70 %*. Bien qu'une cheminée à foyer ouvert reste l'équipement traditionnel et élégant par excellence, elle n'apporte pas le même confort thermique et son rendement ne dépasse pas 25%*.

Les équipements dernière génération possèdent un foyer à post-combustion qui **optimise encore plus le rendement** de l'insert. Autre avantage, allant de pair avec le rendement, un feu plus long, environ 10 heures, ce qui augmente la sensation de confort.

Conçu pour chauffer plusieurs pièces, l'insert bois peut aussi chauffer une maison de petite surface s'il a été relié à un système d'air pulsé.

Enfin, l'insert bois évite la chute de bûches, les projections et les cendres et poussières sont stockées à l'intérieur.

Infos pratiques sur l'insert bois

Mieux vaut passer par un professionnel pour la pose de votre insert bois car la température gaz de combustion est élevée et l'appareil à une forte puissance de chauffe. Bien que rapide et simple, la pose nécessite un gainage du conduit interne de la cheminée. Au-delà, faire appel à un professionnel compétent évitera tout risque d'incendie.

Considérés comme des systèmes de chauffage au bois à part entière, au même titre que les poêles et foyers fermés, les inserts sont éligibles au crédit d'impôt : 15 %* de crédit d'impôt pour la pose d'un insert et 26 %* si vous faites remplacer votre système de chauffage et/ou de production d'eau chaude sanitaire à bois ou biomasse par un système plus performant.

Si vous faites **réaliser un bouquet de travaux**, ces taux seront majorés et passeront respectivement à 23 %* et 34 %*.

Le prix d'un insert bois, il varie entre 1 000 et 3 000 €, hors pose, travaux à réaliser et obtention d'un crédit d'impôt. Quant au coût d'installation par un professionnel, comptez entre 500 et 1 500 €.

*ADEME

Crédit photo : © tab62 - Fotolia.com

Article créé le 10/09/2013

Article mis à jour le 11/12/2018

A bientôt sur notre site,
L'équipe EDF Travaux